

NORME
INTERNATIONALE

ISO
668

Cinquième édition
1995-12-15

**Conteneurs de la série 1 — Classification,
dimensions et masses brutes maximales**

iTeh STANDARD PREVIEW
Series 1 freight containers — Classification, dimensions and ratings
(standards.iteh.ai)

ISO 668:1995

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/504e4eff-9712-46da-ac3f-4daa0b2fcfe4/iso-668-1995>



Numéro de référence
ISO 668:1995(F)

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 668 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 104, *Conteneurs pour le transport de marchandises*.

Cette cinquième édition annule et remplace la quatrième édition (ISO 668:1988), dont elle constitue une révision technique.

L'annexe A fait partie intégrante de la présente Norme internationale.

© ISO 1995

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation
Case Postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse

Imprimé en Suisse

Conteneurs de la série 1 — Classification, dimensions et masses brutes maximales

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale établit une classification des conteneurs de la série 1, basée sur les dimensions extérieures, et prescrit les masses brutes maximales correspondantes et, si nécessaire, pour certains types de conteneurs, les dimensions minimales intérieures et les dimensions minimales des ouvertures de porte.

Ces conteneurs sont prévus pour le transport intercontinental.

La présente Norme internationale récapitule les dimensions extérieures et certaines dimensions intérieures des conteneurs de la série 1. Les dimensions de chaque type de conteneurs sont définies dans la partie appropriée de l'ISO 1496, qui est le document faisant autorité pour les dimensions intérieures des conteneurs.

2 Références normatives

Les normes suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour la présente Norme internationale. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur la présente Norme internationale sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

1) À publier. (Révision de l'ISO 1496-2:1988)

ISO 1161:1984, *Conteneurs de la série 1 — Pièces de coin — Spécifications.*

ISO 1496-1:1990, *Conteneurs de la série 1 — Spécifications et essais — Partie 1: Conteneurs d'usage général pour marchandises diverses.*

ISO 1496-2:—¹⁾, *Conteneurs de la série 1 — Spécifications et essais — Partie 2: Conteneurs à caractéristiques thermiques.*

ISO 6346:1995, *Conteneurs pour le transport de marchandises — Codage, identification et marquage.*

3 Définitions

Pour les besoins de la présente Norme internationale, les définitions suivantes s'appliquent. Voir également l'ISO 830:1981, *Conteneurs pour le transport de marchandises — Terminologie.*

3.1 conteneur: Engin de transport

- a) ayant un caractère permanent et étant, de ce fait, assez résistant pour permettre un usage répété;
- b) spécialement conçu pour faciliter le transport de marchandises, sans rupture de charge, par un ou plusieurs moyens de transport;
- c) muni de dispositifs le rendant facile à manipuler, notamment lors de son transbordement d'un moyen de transport à un autre;
- d) conçu de façon à être facile à remplir et à vider;
- e) ayant un volume intérieur d'au moins 1 m³ (35,3 ft³).

Le terme «conteneur pour le transport de marchandises» ne couvre ni les véhicules ni les emballages usuels.

3.2 conteneur ISO: Conteneur conforme à toutes les normes ISO relatives aux conteneurs existantes au moment de sa fabrication.

3.3 masse brute maximale (d'un conteneur), *R*: Capacité maximale en opération et masse minimale pour les essais.²⁾

3.4 dimensions nominales: Dimensions, ne tenant pas compte des tolérances, arrondies au chiffre entier le plus proche, par lesquelles un conteneur peut être identifié.

3.5 dimensions intérieures: Dimensions du plus grand espace parallélépipédique rectangulaire non encombré qui peut s'inscrire dans le conteneur, les saillies intérieures des pièces de coin supérieures étant négligées.

Sauf indication contraire, «dimensions intérieures» est synonyme de «dimensions de l'espace intérieur».

3.6 ouverture de porte: Terme habituellement utilisé pour définir les dimensions de l'ouverture de la porte (d'extrémité), c'est-à-dire la largeur et la longueur du plus grand volume parallélépipédique qui est possible d'introduire dans le conteneur par la porte d'accès considérée.

4 Classification et désignation

Les conteneurs de la série 1 ont une largeur uniforme de 2 438 mm (8 ft).

Les longueurs nominales sont données dans le tableau 1.

Les conteneurs ayant une hauteur de 2 896 mm (9 ft 6 in) sont désignés par 1AAA et 1BBB.

Les conteneurs ayant une hauteur de 2 591 mm (8 ft 6 in) sont désignés par 1AA, 1BB et 1CC.

Les conteneurs ayant une hauteur de 2 438 mm (8 ft) sont désignés par 1A, 1B, 1C et 1D.

Les conteneurs ayant une hauteur inférieure à 2 438 mm (8 ft) sont désignés par 1AX, 1BX, 1CX et 1DX.

NOTE 1 La lettre «X» utilisée dans la désignation n'a pas d'autre signification que d'indiquer que la hauteur du conteneur est comprise entre 0 et 2 438 mm (8 ft).

Tableau 1 — Longueurs nominales

Désignation du conteneur	Longueur nominale	
	m	ft
1AAA 1AA 1A 1AX	12 ¹⁾	40 ¹⁾
1BBB 1BB 1B 1BX	9	30
1CC 1C 1CX	6	20
1D 1DX	3	10

1) Dans certains pays, il existe des limitations légales concernant la longueur hors tout des véhicules et des charges.

5 Dimensions, tolérances et masses brutes maximales

5.1 Température de référence pour les mesurages

Les dimensions et tolérances s'appliquent lorsque les mesurages sont effectués à la température de 20 °C (68 °F); les mesurages effectués à d'autres températures doivent être corrigés en conséquence.

5.2 Dimensions extérieures, tolérances et masses brutes maximales

5.2.1 Dimensions extérieures et tolérances

Les dimensions extérieures et les tolérances admissibles données dans le tableau 2 s'appliquent à tous les types de conteneurs, à l'exception des conteneurs-citernes, des conteneurs à toit ouvert, des conteneurs pour marchandises en vrac, des conteneurs plates-formes ou des conteneurs type plate-forme, pour lesquels une hauteur réduite est admissible.

2) Dans certains pays, conformément aux pratiques commerciales courantes, le terme «poids» est utilisé (incorrectement) à la place de «masse».

5.2.2 Masses brutes maximales

Les masses brutes maximales données dans le tableau 2 s'appliquent à tous les types de conteneurs, à l'exception de ceux destinés à des transports particuliers et désignés 1BBB, 1BB, 1B, 1BX, 1CC, 1C et 1CX, quel que soit leur type, et pour lesquels des valeurs supérieures sont admissibles. De tels conteneurs sont considérés comme des conteneurs ISO à condition que leur masse brute maximale, R , ne soit pas supérieure à 30 480 kg, qu'ils soient soumis aux essais sous cette masse brute maximale et que celle-ci soit indiquée dans le marquage du conteneur (voir 3.3).

AVERTISSEMENT — Étant donné que des conteneurs spéciaux seront toujours nécessaires pour des transports particuliers, l'attention est attirée sur le fait qu'il existe de nombreux conteneurs dont la longueur et la largeur sont identiques à celles des conteneurs ISO de la série 1, mais dont la masse brute maximale et/ou la hauteur dépassent celles définies dans la présente Norme internationale. Ces conteneurs peuvent ne pas être intermodaux au plan mondial et leur exploitation peut nécessiter des dispositions particulières.

5.3 Dimensions intérieures et ouvertures de porte

5.3.1 Dimensions avec pièce de coin supérieure faisant saillie

Là où une pièce de coin supérieure fait saillie dans l'espace intérieur du conteneur (prescrit dans le tableau 3), cette partie de la pièce de coin ne doit pas être considérée comme une réduction du volume du conteneur.

5.3.2 Conteneurs d'usage général pour marchandises diverses (voir ISO 1496-1)

Le code de type doit être conforme à l'ISO 6346.

5.3.2.1 Dimensions intérieures minimales

Les dimensions intérieures des conteneurs doivent être aussi grandes que possible mais, dans tous les cas:

- pour les conteneurs fermés du type 00, les longueur, largeur et hauteur intérieures minimales doivent être conformes aux prescriptions du tableau 3;
- pour les conteneurs fermés du type 02 ayant une ou plusieurs ouvertures partielles dans la (les)

paroi(s) latérale(s), les longueur et hauteur intérieures minimales doivent être conformes aux prescriptions du tableau 3;

- pour les conteneurs fermés du type 03 ayant un toit ouvrant, les longueur et largeur intérieures minimales doivent être conformes aux prescriptions du tableau 3;
- pour les conteneurs fermés des types 01 et 04 ayant des ouvertures dans la (les) paroi(s) latérale(s) et/ou le toit, la longueur intérieure minimale doit être conforme aux prescriptions du tableau 3;
- pour les conteneurs fermés aérés des types 10 et 11, les longueur, largeur et hauteur intérieures minimales doivent être conformes aux prescriptions du tableau 3;
- pour les conteneurs fermés ventilés du type 13, les longueur, largeur et hauteur intérieures minimales doivent être conformes aux prescriptions du tableau 3.

5.3.2.2 Dimensions minimales des ouvertures de porte

Les conteneurs fermés désignés 1A, 1B, 1C et 1D (types 00 et 02) doivent avoir une ouverture de porte ayant, de préférence, des dimensions égales à celles de la section transversale intérieure du conteneur et, de toute façon, pas inférieures aux valeurs données dans le tableau 3.

Les conteneurs fermés désignés 1AA, 1BB et 1CC (types 00 et 02) doivent avoir une ouverture de porte ayant, de préférence, des dimensions égales à celles de la section transversale intérieure du conteneur et, de toute façon pas inférieures aux valeurs données dans le tableau 3.

Les conteneurs fermés désignés 1AAA et 1BBB (types 00 et 02) doivent avoir une ouverture de porte ayant, de préférence, des dimensions égales à celles de la section transversale intérieure du conteneur et, de toute façon, pas inférieures aux valeurs données dans le tableau 3.

5.3.3 Conteneurs à caractéristiques thermiques (voir ISO 1496-2)

Les dimensions intérieures et les ouvertures de porte des conteneurs à caractéristiques thermiques doivent être aussi grandes que possible. Les ouvertures de porte doivent avoir, de préférence, des dimensions égales à celles de la section transversale intérieure du conteneur.

Les dimensions intérieures doivent être mesurées à partir des faces intérieures des lattes de vaigrage, cloisons «écrans», conduits d'aération au plafond et au plancher, etc., lorsque ces éléments existent.

La dimension minimale de la largeur intérieure doit être de 2 200 mm (7 ft 2 5/8 in) pour les conteneurs des types 20, 21, 22, 30, 31, 32, 40, 41 et 42.

5.3.4 Autres types de conteneurs

Les dimensions intérieures, les ouvertures de porte et les ouvertures d'extrémité (si elles existent) doivent être aussi grandes que possible.

5.4 Position des pièces de coin

Les distances entre centres (longueur et largeur) et les tolérances sur les diagonales relatives à la position des pièces de coin sont données à l'annexe A.

Tableau 2 — Dimensions extérieures, tolérances admissibles et masses brutes des conteneurs de la série 1

Désignation du conteneur	Longueur, L				Largeur, W				Hauteur, H				Masse brute maximale (capacité maximale), R ¹⁾	
	tol.		tol.		tol.		tol.		tol.		tol.		kg	lb
	mm	ft in	in	mm	ft	in	mm	ft	in	in				
1AAA														
1AA	12 192	0 -10	40	0 -3/8	2 438	0 -5	8	0 -3/16	2 896 ²⁾	0 -5	9 6 ²⁾	0 -3/16	30 480 ²⁾	67 200 ²⁾
1A								2 591 ²⁾	0 -5	8 6 ²⁾	0 -3/16			
1AX								2 438	0 -5	8	0 -3/16			
								< 2 438		< 8				
1BBB									2 896 ²⁾	0 -5	9 6 ²⁾	0 -3/16	25 400 ²⁾	56 000 ²⁾
1BB	9 125	0 -10	29 11 1/4	0 -3/16	2 438	0 -5	8	0 -3/16	2 591 ²⁾	0 -5	8 6 ²⁾	0 -3/16		
1B								2 438	0 -5	8	0 -3/16			
1BX								< 2 438		< 8				
1CC									2 591 ²⁾	0 -5	8 6 ²⁾	0 -3/16	24 000 ²⁾	52 900 ²⁾
1C	6 058	0 -6	19 10 1/2	0 -1/4	2 438	0 -5	8	0 -3/16	2 438	0 -5	8	0 -3/16		
1CX									< 2 438		< 8			
1D	2 991	0 -5	9 9 3/4	0 -3/16	2 438	0 -5	8	0 -3/16	2 438	0 -5	8	0 -3/16	10 160	22 400
1DX									< 2 438		< 8			

1) Voir 5.2.2.

2) Dans certains pays, il existe des limitations légales concernant la hauteur hors tout des véhicules et des charges (par exemple, pour le service rail-route).

Tableau 3 — Dimensions intérieures minimales et dimensions minimales des ouvertures de porte des conteneurs de la série 1

Dimensions en millimètres

Désignation du conteneur	Dimensions intérieures minimales			Dimensions minimales des ouvertures de porte	
	Hauteur	Largeur	Longueur	Hauteur	Largeur
1AAA	Hauteur extérieure nominale du conteneur moins 241 mm	2 330	11 998	2 566	2 286
1AA			11 998	2 261	
1A			11 998	2 134	
1BBB			8 931	2 566	
1BB			8 931	2 261	
1B			8 931	2 134	
1CC			5 867	2 261	
1C			5 867	2 134	
1D			2 802	2 134	

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 668:1995

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/504e4eff-9712-46da-ac3f-4daa0b2fcfe4/iso-668-1995>

Annexe A (normative)

Position des pièces de coin

La position des pièces de coin (distances entre centres et tolérances sur les diagonales) est indiquée dans le tableau A.1 et à la figure A.1.

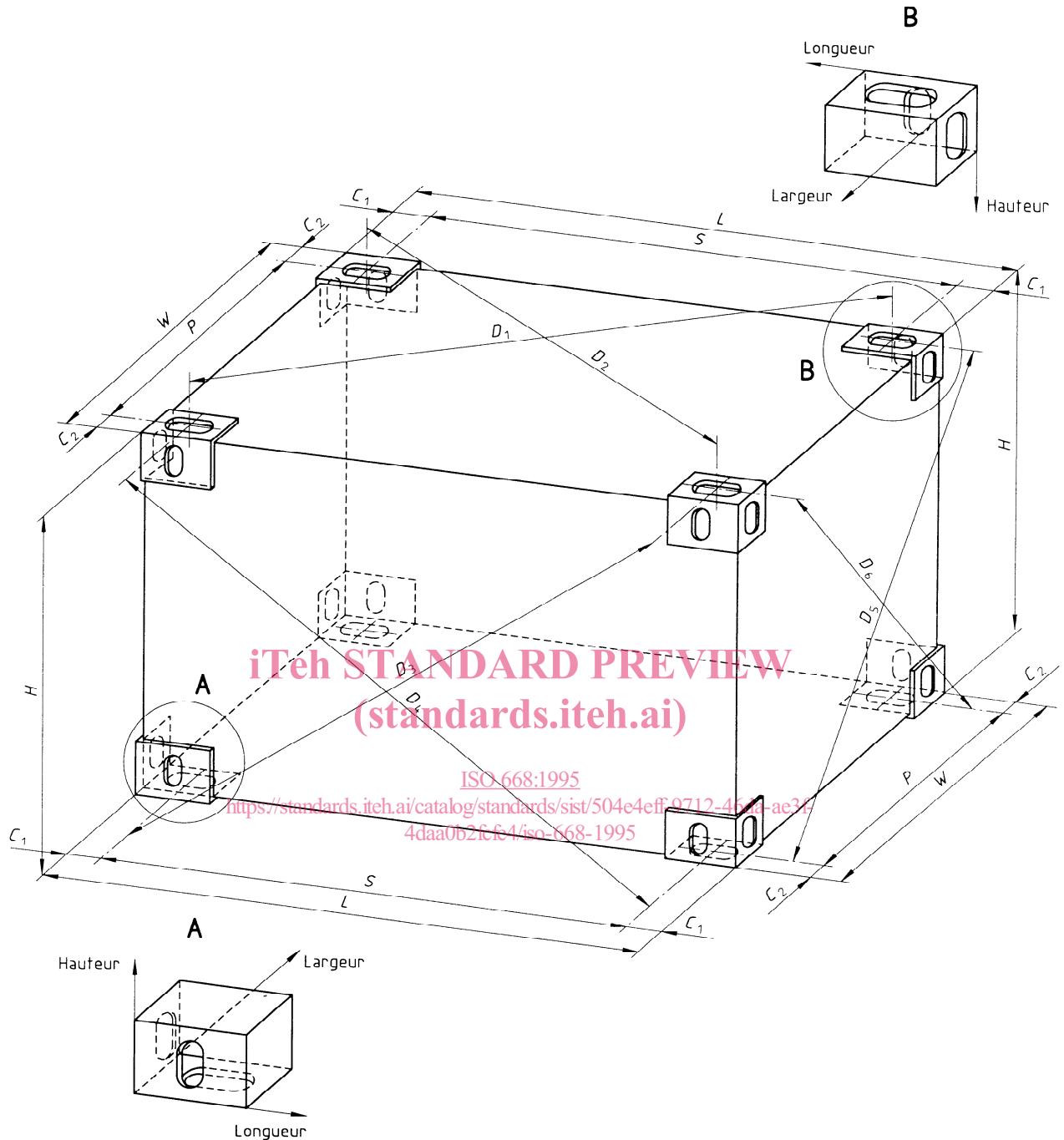
Tableau A.1 — Dimensions et tolérances relatives à la position des pièces de coin

Désignation du conteneur	S (réf.)		P (réf.)			K ₁ ¹⁾ max.		K ₂ ²⁾ max.	
	mm	ft in	mm	ft in	mm	in	mm	in	
1AAA 1AA 1A 1AX	11 985	39 3 7/8	2 259	7 4 31/32	19	3/4	10	3/8	
1BBB 1BB 1B 1BX	8 918	29 3 1/8	2 259	7 4 31/32	16	5/8	10	3/8	
1CC 1C 1CX	5 853	19 2 7/16	2 259	7 4 31/32	13	1/2	10	3/8	
1D 1DX	2 787	9 1 23/32	2 259	7 4 31/32	10	3/8	10	3/8	

NOTE — L'attention des fabricants est attirée sur l'importance essentielle du maintien le plus précis des dimensions de référence S et P (voir la figure A.1). Les tolérances pour S et P sont déterminées par les tolérances données pour la longueur et la largeur hors tout spécifiées dans la présente Norme internationale et dans l'ISO 1161.

1) K₁ est la différence entre D₁ et D₂ ou entre D₃ et D₄; donc K₁ = |D₁ - D₂| ou K₁ = |D₃ - D₄|.

2) K₂ est la différence entre D₅ et D₆; donc K₂ = |D₅ - D₆|.



iteh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 668:1995

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/504e4eff-9712-4674-ae34-4daa0b2f6c4/iso-668-1995>

- C_1 Dimension des pièces de coin: 101,5 mm $^0_{-1,5}$ mm (4 in $^0_{-1/16}$ in)
- C_2 Dimension des pièces de coin: 89 mm $^0_{-1,5}$ mm (3 1/2 in $^0_{-1/16}$ in)
- D Distance entre les centres des ouvertures des pièces de coin diagonalement opposées, donnant six mesures: D_1 , D_2 , D_3 , D_4 , D_5 et D_6
- H Hauteur hors tout
- L Longueur extérieure du conteneur
- P Largeur entre les centres des ouvertures des pièces de coin
- S Longueurs entre les centres des ouvertures des pièces de coin
- W Largeur extérieure du conteneur

NOTE — Les dimensions L , H et W sont mesurées le long des arêtes correspondantes.

Figure A.1 — Position des pièces de coin